Covid et vaccination : ce que nous savons au 23 mars 2021

A ce jour, 6 191 000 personnes* ont reçu un vaccin contre la Covid-19. Avec la Fédération, faites le point sur les dernières informations sur la campagne de vaccination.

Ce qu'il faut retenir :

- La montée en charge exponentielle des doses de vaccins
- Le Gouvernement envisage la mise en place de vaccinodromes sur tout le territoire
- Le vaccin Astra Zeneca de nouveau autorisé
- Le vaccin Janssen / Johnson & Johnson bientôt sur le marché
- Le « vide vaccinal » pour les personnes diabétiques entre 50 et 55 ans : la Fédération se mobilise
- Élargissement de l'accès à la vaccination dès ce jour à toutes les personnes de plus de 70 ans

La montée en charge des doses de vaccins

En avril, la France devrait recevoir 12,7 millions de doses de vaccins de la part de l'ensemble des fabricants, contre 7,6 millions en mars. Cette montée en charge va se poursuivre avec 17,6 millions de doses en mai, puis 26,6 millions en juin.

Pour administrer ces doses rapidement, il s'agira également d'élargir la typologie des professions en mesure de vacciner : en plus des médecins, des sages-femmes, des infirmiers, des pharmaciens, la Haute Autorité de santé pourrait donner son accord dans les prochains jours pour autoriser les biologistes, les dentistes, les vétérinaires, entre autres, à vacciner.

Cette nouvelle constitue un immense espoir dans la stratégie de lutte contre la Covid-19.

Des grands centres de vaccination pour accélérer la campagne

Afin de permettre au plus grand nombre d'être vacciné rapidement, le Gouvernement envisage la mise en place de vaccinodromes sur l'ensemble du territoire, à raison d'un à deux centres par département d'ici fin mars, pour un déploiement au cours du mois d'avril. Ils seront gérés par les agences régionales de santé, l'Assurance ! Maladie, l'armée ou les pompiers. L'objectif : vacciner 1 000 à 2 000 personnes par jour par centre, pour aboutir aux objectifs fixés par le Gouvernement d'une couverture générale de la population éligible.

Le vaccin Astra Zeneca de nouveau autorisé

Le 15 mars dernier, l'Agence nationale de sécurité du médicament avait suspendu l'administration du vaccin Astra Zeneca, par mesure de précaution et suite à la survenue de rares cas d'évènements graves thromboemboliques et hémorragiques. Après avis de l'Agence Européenne du Médicament rendu le 18 mars confirmant que le vaccin Astra Zeneca n'entraine pas d'augmentation du risque global d'évènement thromboemboliques chez les personnes vaccinées, et que les avantages du vaccin continuent de l'emporter sur les risques d'effets indésirables, l'utilisation du vaccin Astra Zeneca a pu reprendre pour les personnes de plus de 55 ans, selon la recommandation de la HAS. Cette décision isole de fait les personnes diabétiques de 50 à 55 ans de manière assez incompréhensible.

Et pour les personnes entre 50 et 55 ans atteintes de diabète ?

Alors que jusqu'à présent, les personnes diabétiques de type 1 et 2 sans autre comorbidité pouvaient se faire vacciner avec le produit Astra Zeneca à partir de 50 ans, cet âge vient d'être relevé à 55 ans. Quelle solution alors pour ces patients entre 50 et 55 ans qui ne sont pas atteints de plusieurs comorbidités et qui pouvaient jusqu'alors bénéficier du vaccin Astra Zeneca ?

D'après le cabinet du ministre de la Santé, les personnes dans cette même tranche d'âge qui ont déjà reçu une première injection devraient recevoir la seconde dose.

Quant aux 50 – 55 ans qui n'ont jamais reçu de dose du vaccin AstraZeneca, la Fédération s'est rapprochée des autorités sanitaires pour tenter de trouver une solution cohérente avec cette situation de « vide vaccinal ». L'objectif : leur permettre d'être vacciné avec un vaccin à ARN message de type Pfizer/ BioNTech ou Moderna. Nous reviendrons vers vous dès qu'une solution aura été proposée par les autorités de sécurité sanitaire.

Toutes les personnes de plus de 70 ans seront par ailleurs désormais éligibles à la vaccination selon l'annonce du président de la République aujourd'hui même.

Janssen / Johnson & Johnson : le quatrième vaccin disponible

La Haute autorité de santé a rendu sa décision le 12 mars dernier : le vaccin Janssen / Johnson & Johnson est autorisé sur le marché en France et viendra renforcer l'arsenal vaccinal. Il affiche un taux de 76% d'efficacité sur les formes sévères de la maladie. La HAS recommande l'utilisation du vaccin de Janssen chez les personnes de plus de 18 ans, y compris chez les personnes âgées de plus de 65 ans et/ou ayant des comorbidités. Ce vaccin présente deux avantages : une dose unique et une conservation plus simple, le rendant particulièrement adapté pour les personnes éloignées du système de santé, les personnes en situation de précarité sociale ou économique et les personnes en situation de handicap ou qui ont des difficultés à se déplacer.

Et toujours, les gestes barrières

En attendant la couverture vaccinale la plus large possible, l'un des moyens les plus efficaces reste le respect strict des gestes barrières et des mesures nationales pour lutter contre la propagation du virus (se faire notamment tester sans hésiter et s'isoler en cas de positivité). C'est tous ensemble que nous réussirons à vaincre cette pandémie. Gardons espoir et restons solidaires !

Soyez assurés que la Fédération reste entièrement mobilisée pour que toutes les personnes diabétiques puissent avoir accès le plus rapidement possible à la vaccination, et ce dans les meilleures conditions.

Nos ressources utiles à votre disposition :
Nos derniers points d'information sont accessibles ici :
- Le point sur la distribution des vaccins Astra Zeneca au 15.03.2021
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 12.03.2021
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 15.02.2021
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 12.01.2021
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 22.12.2020
- Covid-19 et vaccination : ce que nous savons au 11.12.2020

Nous mettons également à votre disposition des ressources fiables et facilement accessibles pour vous informer : Covid-19 et vaccination des personnes diabétiques : informez-vous.

Et si vous avez envie de retrouver un peu de sérénité dans cette période compliquée, regardez notre visioconférence : Covid-19, diabète et isolement : quelles conséquences et comment retrouver une sérénité ?

Cet article n’a pas vocation à être exhaustif et n’engage en aucun cas la responsabilité de la Fédération. Il complète ses précédents articles et son objectif est de répondre à vos questions principales à date et au regard des connaissances actuelles.

** Source : Ministère des solidarités et de la santé*